

Fiche de Données de Sécurité

V9423SS

Numéro de la version: 1.0
Identifiant FDS: V9423SS

Date d'établissement: 2024-03-05

1 Identification

1.1 Identificateur de produit

Identifiant FDS **V9423SS**
Numéros de catalogue R-9423, R-9400

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Composants des kits de test d'analyse de l'eau

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

AquaPhoenix Scientific, Inc.
860 Gitts Run Road
Hanover PA 17331
Etats-Unis

Téléphone: (717) 632-1291
e-mail: info@aquaphoenixsci.com
Site web: <https://www.aquaphoenixsci.com/>

e-mail (personne compétente) scraig@aquaphoenixsci.com (Stephen Craig)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence ChemTel Inc.: 1-800-255-3924, +01-813-248-0585

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon SGH

Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
toxicité aiguë (orale)	4	Acute Tox. 4	H302
toxicité aiguë (inhalation)	3	Acute Tox. 3	H331
corrosion cutanée/irritation cutanée	1	Skin Corr. 1	H314
lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	1	Eye Dam. 1	H318
cancérogénicité	2	Carc. 2	H351
toxicité pour la reproduction	2	Repr. 2	H361d
toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	1	STOT RE 1	H372
dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu	3	Aquatic Acute 3	H402

Fiche de Données de Sécurité

V9423SS

Numéro de la version: 1.0
Identifiant FDS: V9423SS

Date d'établissement: 2024-03-05

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Corrosion cutanée provoque des lésions cutanées irréversibles, telles qu'une nécrose visible au travers de l'épiderme et dans le derme. Des effets différés ou immédiats sont à craindre après une exposition de courte ou de longue durée. Un déversement et l'eau d'extinction peuvent causer une pollution des cours d'eau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage

- Mention d'avertissement danger

- Pictogrammes

GHS05, GHS06, GHS08



- Mentions de danger

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H361d Susceptible de nuire au fœtus.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H402 Nocif pour les organismes aquatiques.

- Conseils de prudence

- P203 Se procurer, lire et appliquer toutes les instructions de sécurité avant utilisation.
- P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.
- P264+P265 Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas se toucher les yeux.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
- P301+P317 EN CAS D'INGESTION: Demander une aide médicale.
- P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
- P302+P361+P354 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P354+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P316 Demander immédiatement une aide médicale d'urgence.

Fiche de Données de Sécurité

V9423SS

Numéro de la version: 1.0
Identifiant FDS: V9423SS

Date d'établissement: 2024-03-05

- Conseils de prudence

P318	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médicale.
P321	Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans des installations de combustion industrielles.

- Composants dangereux pour l'étiquetage chloroforme, acide sulfurique à ... %

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0,1\%$.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$.







3 Composition/ information sur les ingrédients

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange


Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes
chloroforme	No CAS 67-66-3	71	Acute Tox. 4 / H302 Acute Tox. 3 / H331 Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 Carc. 2 / H351 Repr. 2 / H361d STOT RE 1 / H372 Aquatic Acute 3 / H402	 
eau déminéralisée	No CAS 7732-18-5	26		
sodium phosphate, monobasic, dihydrate	No CAS 13472-35-0	2		
acide sulfurique à ... %	No CAS 7664-93-9	1	Acute Tox. 5 / H303 Acute Tox. 3 / H331 Skin Corr. 1A / H314 Eye Dam. 1 / H318 Carc. 1A / H350 Aquatic Acute 3 / H402 Aquatic Chronic 2 / H411	   

Fiche de Données de Sécurité

V9423SS

Numéro de la version: 1.0
Identifiant FDS: V9423SS

Date d'établissement: 2024-03-05

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes
ceric sulfate	No CAS 17106-39-7	≤ 0.1		
methylene blue	No CAS 61-73-4 12069-69-1	≤ 0.1	Acute Tox. 4 / H302 Acute Tox. 5 / H313 Acute Tox. 4 / H332 Eye Irrit. 2 / H319 Aquatic Acute 1 / H400 Aquatic Chronic 1 / H410	

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

4 Premiers soins

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

V9423SS

Numéro de la version: 1.0
Identifiant FDS: V9423SS

Date d'établissement: 2024-03-05

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂), Chlorure d'hydrogène (HCl)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé. En cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Fiche de Données de Sécurité

V9423SS

Numéro de la version: 1.0
Identifiant FDS: V9423SS

Date d'établissement: 2024-03-05

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

7 Manutention et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

Porter des lunettes résistantes aux chocs et aux éclaboussures.

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

- Manipulation de substances ou de mélanges incompatibles

- Conserver à l'écart de

Solutions caustiques

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Maîtriser les effets

Protéger contre l'exposition externe tel(s) que

chaleur, températures hautes, lumière, rayonnement UV/la lumière naturelle

- Exigences en matière de ventilation

Conservez à un endroit facile d'accès toutes les substances qui émettent des vapeurs ou des gaz toxiques.

- Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses).

Fiche de Données de Sécurité

V9423SS

Numéro de la version: 1.0
Identifiant FDS: V9423SS

Date d'établissement: 2024-03-05

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m ³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m ³]	VP [ppm]	VP [mg/m ³]	Mention	Source
CA	chloroforme	67-66-3	OEL (BC)	2							"BC Regulation"
CA	chloroforme	67-66-3	OEL (ON-MoL)	10							MoL
CA	chloroforme	67-66-3	PEV/VEA	5	24.4						Regulation OHS
CA	trichlorométhane (chloroforme)	67-66-3	OEL (AB)	10	49						OHS Code
CA	acide sulfurique	7664-93-9	OEL (AB)		1		3				OHS Code
CA	acide sulfurique	7664-93-9	OEL (ON-MoL)		0.2					t	MoL
CA	acide sulfurique	7664-93-9	PEV/VEA		0.2		3			t	Regulation OHS
CA	acide sulfurique	7664-93-9	OEL (BC)		0.2					t, mist	"BC Regulation"

Mention

mist

comme brouillards

t

fraction thoracique

VLCT

valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME

valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

VP

valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

DNEL pertinents des composants

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
chloroforme	67-66-3	DNEL	2.5 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

Fiche de Données de Sécurité

V9423SS

Numéro de la version: 1.0
Identifiant FDS: V9423SS

Date d'établissement: 2024-03-05

DNEL pertinents des composants

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
chloroforme	67-66-3	DNEL	5 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
chloroforme	67-66-3	DNEL	2.5 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
chloroforme	67-66-3	DNEL	5 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux
chloroforme	67-66-3	DNEL	2.86 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
acide sulfurique à ... %	7664-93-9	DNEL	0.05 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
acide sulfurique à ... %	7664-93-9	DNEL	0.1 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux
methylene blue	61-73-4 12069-69-1	DNEL	1 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
methylene blue	61-73-4 12069-69-1	DNEL	1 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
methylene blue	61-73-4 12069-69-1	DNEL	137 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

PNEC pertinents des composants

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
chloroforme	67-66-3	PNEC	0.146 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
chloroforme	67-66-3	PNEC	0.015 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
chloroforme	67-66-3	PNEC	0.048 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
chloroforme	67-66-3	PNEC	0.45 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
chloroforme	67-66-3	PNEC	0.09 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
chloroforme	67-66-3	PNEC	0.56 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
acide sulfurique à ... %	7664-93-9	PNEC	0.003 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)

Fiche de Données de Sécurité

V9423SS

Numéro de la version: 1.0
Identifiant FDS: V9423SS

Date d'établissement: 2024-03-05

PNEC pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
acide sulfurique à ... %	7664-93-9	PNEC	0 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
acide sulfurique à ... %	7664-93-9	PNEC	8.8 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
acide sulfurique à ... %	7664-93-9	PNEC	0.002 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
acide sulfurique à ... %	7664-93-9	PNEC	0.002 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
methylene blue	61-73-4 12069-69-1	PNEC	7.8 µg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
methylene blue	61-73-4 12069-69-1	PNEC	5.2 µg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
methylene blue	61-73-4 12069-69-1	PNEC	230 µg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
methylene blue	61-73-4 12069-69-1	PNEC	87 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
methylene blue	61-73-4 12069-69-1	PNEC	676 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
methylene blue	61-73-4 12069-69-1	PNEC	65 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

Fiche de Données de Sécurité

V9423SS

Numéro de la version: 1.0
Identifiant FDS: V9423SS

Date d'établissement: 2024-03-05

- Mesures de protection diverse

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Description du produit: Chaque ampoule à double embout est une ampoule en verre scellée contenant environ 9.5 ml de réactif liquide.

État physique	liquide
Couleur	Two phase - Blue / Colorless
Odeur	caractéristique
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
Taux d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité	cette matière est combustible, mais elle ne s'enflamme pas facilement
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé
Point d'éclair	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé
Température de décomposition	non pertinent
(valeur de) pH	1.35 (aqueous layer) (acide)
Viscosité cinématique	non déterminé
Solubilité(s)	non déterminé

Fiche de Données de Sécurité

V9423SS

Numéro de la version: 1.0
Identifiant FDS: V9423SS

Date d'établissement: 2024-03-05

Coefficient de partage

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	cette information n'est pas disponible
---	--

Pression de vapeur	23.7 mmHg à 25 °C
--------------------	-------------------

Densité et/ou densité relative

Densité	non déterminé
Densité relative / Densité de vapeur relative	1.49 (eau = 1) / (chloroform layer)

Caractéristiques des particules	non pertinent (liquide)
---------------------------------	-------------------------

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et "Matières incompatibles".

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

10.5 Matières incompatibles

Combustibles

Rejet de matières inflammables avec:

Métaux légers (en vertu du dégagement d'hydrogène dans un milieu acide/ alcalin)

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

Fiche de Données de Sécurité

V9423SS

Numéro de la version: 1.0
Identifiant FDS: V9423SS

Date d'établissement: 2024-03-05

11 Données toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification selon SGH

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion. Toxique par inhalation.

- Estimation de la toxicité aiguë (ETA)

Oral 1,271 mg/kg
Inhalation: vapeur 4.167 mg/l/4h

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
chloroforme	67-66-3	oral	908 mg/kg
chloroforme	67-66-3	inhalation: vapeur	3 mg/l/4h
acide sulfurique à ... %	7664-93-9	oral	2,140 mg/kg
acide sulfurique à ... %	7664-93-9	inhalation: vapeur	3 mg/l/4h
acide sulfurique à ... %	7664-93-9	inhalation: poussières/ brouillard	0.85 mg/l/4h
methylene blue	61-73-4 12069-69-1	oral	1,434 mg/kg
methylene blue	61-73-4 12069-69-1	cutané	>2,000 mg/kg
methylene blue	61-73-4 12069-69-1	inhalation: poussières/ brouillard	1.5 mg/l/4h

Corrosion/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Fiche de Données de Sécurité

V9423SS

Numéro de la version: 1.0
Identifiant FDS: V9423SS

Date d'établissement: 2024-03-05

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

12 Données écologiques

12.1 Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité aquatique (aiguë) des composants					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
chloroforme	67-66-3	EC50	152.5 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
chloroforme	67-66-3	ErC50	13.3 mg/l	algue	72 h
acide sulfurique à ... %	7664-93-9	LC50	<28 mg/l	poisson	96 h
acide sulfurique à ... %	7664-93-9	EC50	>100 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
acide sulfurique à ... %	7664-93-9	ErC50	>100 mg/l	algue	72 h
methylene blue	61-73-4 12069-69-1	LC50	193 µg/l	poisson	96 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

Fiche de Données de Sécurité

V9423SS

Numéro de la version: 1.0
Identifiant FDS: V9423SS

Date d'établissement: 2024-03-05

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB. Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0,1\%$.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

13 Données sur l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente.

14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

RTMD de l'ONU	UN 2810
Code IMDG	UN 2810
OACI-IT	UN 2810

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

RTMD de l'ONU	LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.
Code IMDG	TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S.
OACI-IT	Toxic liquid, organic, n.o.s.
Nom technique (composants dangereux)	chloroforme, acide sulfurique à ... %

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

RTMD de l'ONU	6.1
Code IMDG	6.1
OACI-IT	6.1

Fiche de Données de Sécurité

V9423SS

Numéro de la version: 1.0
Identifiant FDS: V9423SS

Date d'établissement: 2024-03-05

14.4 Groupe d'emballage

RTMD de l'ONU	III
Code IMDG	III
OACI-IT	III

14.5 Dangers pour l'environnement

pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses

14.6 Autres informations pertinentes


Les marquages et les étiquettes des conteneurs d'expédition, reçus de CHEMetrics, peuvent différer des informations ci-dessus. Les produits dont le transport est réglementé seront emballés par CHEMetrics en tant que marchandises dangereuses en quantités exceptées conformément aux réglementations IATA, US DOT et IMDG. CHEMetrics peut également choisir d'expédier certains produits sous le nom de kit chimique UN 3316, classe de danger 9, groupe d'emballage II ou III. En cas de réexpédition, il est de la responsabilité de l'expéditeur de déterminer les étiquettes et marquages appropriés conformément à la réglementation en vigueur en matière de transport.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Informations relatives au transport - Réglementations nationales - Informations supplémentaires (UN RTDG)

Numéro ONU	2810
Classe	6.1
Groupe d'emballage	III
Étiquette(s) de danger	6.1
	
Dispositions spéciales (DS)	223, 274 (UN RTDG)
Quantités exceptées (EQ)	E1 (UN RTDG)
Quantités limitées (LQ)	5 L (UN RTDG)


Fiche de Données de Sécurité

V9423SS


Numéro de la version: 1.0
Identifiant FDS: V9423SS

Date d'établissement: 2024-03-05

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Polluant marin	-
Étiquette(s) de danger	6.1
	
Dispositions spéciales (DS)	223, 274
Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	5 L
EmS	F-A, S-A
Catégorie de rangement (stowage category)	A

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Étiquette(s) de danger	6.1
	
Dispositions spéciales (DS)	A3, A4, A137
Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	2 L

15 Informations sur la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales (États-Unis)

Toxic Substance Control Act (TSCA)

les ingrédients ne sont pas tous répertoriés (ACTIVE)

Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA TITLE III)

- The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)

Fiche de Données de Sécurité

V9423SS

Numéro de la version: 1.0
Identifiant FDS: V9423SS

Date d'établissement: 2024-03-05

The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities

Nom de la substance	Notes	Reportable quantity (pounds)	Threshold planning quantity (pounds)
acide sulfurique à ... %		1,000	1000
chloroforme	f	10	10000

Légende

f Chemical on the original list that does not meet toxicity criteria but because of its acute lethality, high production volume and known risk is considered chemical of concern ("Other chemicals"). (November 17, 1986, and February 15, 1990.)

- Specific Toxic Chemical Listings (EPCRA Section 313)

Toxics Release Inventory

Nom de la substance	Remarques	Effective date
acide sulfurique à ... %	acid aerosols including mists, vapors, gas, fog, and other airborne forms of any particle size	1986-12-31
chloroforme		1986-12-31

Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)

- List of Hazardous Substances and Reportable Quantities (CERCLA section 102a) (40 CFR 302.4)

Nom de la substance	Remarques	Statutory code	Final RQ pounds (Kg)
acide sulfurique à ... %		1	1000 (454)
chloroforme		1 2 3 4	10 (4,54)

Légende

- 1 "1" indicates that the statutory source is section 311(b)(2) of the Clean Water Act
 2 "2" indicates that the source is section 307(a) of the Clean Water Act
 3 "3" indicates that the source is section 112 of the Clean Air Act
 4 "4" indicates that the source is section 3001 of the Resource Conservation and Recovery Act (RCRA)

Clean Air Act

Nom de la substance	Type d'enregistrement	Basis for listing	Threshold quantity (lbs)
chloroforme	Toxic substance	b	20000

Légende

b On EHS list, vapor pressure 10 mmHg or greater.

Fiche de Données de Sécurité

V9423SS

Numéro de la version: 1.0
Identifiant FDS: V9423SS

Date d'établissement: 2024-03-05

Right to Know Hazardous Substance List

- Hazardous Substance List (NJ-RTK)

Nom de la substance	Remarques	Classifications
acide sulfurique à ... %		CA CO R2
chloroforme		CA

Légende

CA Cancérogène
CO Corrosif
R2 Reactive - Second Degree

California Environmental Protection Agency (Cal/EPA): Proposition 65 - Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986

Proposition 65 List of chemicals		
Nom selon l'inventaire	Remarques	Type of the toxicity
chloroforme		cancer
chloroforme		developmental

Inventaires nationaux

Pays	Inventaire	Status
AU	AIIC	les composants ne sont pas tous énumérés
CA	DSL	les composants ne sont pas tous énumérés
CN	IECSC	les composants ne sont pas tous énumérés
EU	ECSI	les composants ne sont pas tous énumérés
EU	REACH Reg.	les composants ne sont pas tous énumérés
JP	CSCL-ENCS	tous les composants sont énumérés
JP	ISHA-ENCS	les composants ne sont pas tous énumérés
KR	KECI	les composants ne sont pas tous énumérés
MX	INSQ	les composants ne sont pas tous énumérés
NZ	NZIoC	les composants ne sont pas tous énumérés
PH	PICCS	les composants ne sont pas tous énumérés
TR	CICR	les composants ne sont pas tous énumérés

Fiche de Données de Sécurité

V9423SS

Numéro de la version: 1.0
Identifiant FDS: V9423SS

Date d'établissement: 2024-03-05

Pays	Inventaire	Status
TW	TCSI	tous les composants sont énumérés
VN	NCI	les composants ne sont pas tous énumérés
US	TSCA	les composants ne sont pas tous énumérés

Légende

AIIC	Australian Inventory of Industrial Chemicals
CICR	Chemical Inventory and Control Regulation
CSCL-ENCS	List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS)
DSL	Liste intérieure des substances (LIS)
ECSI	CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP)
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China
INSQ	National Inventory of Chemical Substances
ISHA-ENCS	Inventory of Existing and New Chemical Substances (ISHA-ENCS)
KECI	Korea Existing Chemicals Inventory
NCI	National Chemical Inventory
NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals
PICCS	Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)
REACH Reg.	substances enregistrées REACH
TCSI	Taiwan Chemical Substance Inventory
TSCA	Toxic Substance Control Act

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

16 Autres informations

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
"BC Regulation"	OHS Regulation: Section 5.48 (British Columbia)
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	Dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu
Aquatic Chronic	Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique
Carc.	Cancérogénicité
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
Code IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)

Fiche de Données de Sécurité

V9423SS

Numéro de la version: 1.0
Identifiant FDS: V9423SS

Date d'établissement: 2024-03-05

Abr.	Description des abréviations utilisées
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée
ED	Perturbateur endocrinien
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
ErC50	≡ CE50: dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50 %, soit de la croissance (CE50b), soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée
MoL	Ministry of Labor: Current Occupational Exposure Limits for Ontario Workplaces Required under Regulation 833
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OACI-IT	Technical instructions for the safe transport of dangerous goods by air (instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses)
OHS Code	Occupational Health and Safety Code: Occupational exposure limits for chemical substances (Alberta)
PBT	Persistent, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	Parties par million
Regulation OHS	Règlement sur la santé et la sécurité du travail: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air (Québec)
Repr.	Toxicité pour la reproduction
RTECS	Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (base de données de NIOSH avec des informations toxicologiques)
RTMD de l'ONU	Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses

Fiche de Données de Sécurité

V9423SS

Numéro de la version: 1.0
Identifiant FDS: V9423SS

Date d'établissement: 2024-03-05

Abr.	Description des abréviations utilisées
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
VP	Valeur plafond
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Principales références bibliographiques et sources de données

Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques ("Livre violet").

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

Code	Texte
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H303	Peut être nocif en cas d'ingestion.
H313	Peut être nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H350	Peut provoquer le cancer.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.

Fiche de Données de Sécurité

V9423SS

Numéro de la version: 1.0
Identifiant FDS: V9423SS

Date d'établissement: 2024-03-05

Code	Texte
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H402	Nocif pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.